

Mémoire déposé par *Montréal pour tous*



Consultation publique sur le projet d'Oléoduc Énergie-Est de  
TransCanada

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Avril 2016

## **Montréal pour tous est un groupe de citoyens non partisan, actif sur la scène municipale depuis 2011.**

Nous accueillons les propriétaires, locataires et commerçants de tous les arrondissements de la Ville de Montréal, qui, indignés par les fortes hausses de l'évaluation foncière et des taxes municipales annoncées dans la foulée des révélations de la commission Charbonneau, réclament des **changements profonds dans la gouvernance des institutions municipales**. Nous croyons au bien-fondé de la taxe foncière et sommes prêts à faire notre part. Mais, avant de payer davantage, nous exigeons que les finances publiques soient assainies grâce notamment à un **contrôle étroit des dépenses** et par la mise en place de **mesures robustes pour contrer la corruption**. Nous plaidons aussi pour qu'une **aide ciblée soit offerte aux citoyens les plus démunis**, ceci pour conserver la mixité des arrondissements et garder la ville accessible à toutes les classes sociales.

*Montréal pour tous* participe assidument, par le dépôt notamment de recommandations et de mémoires, aux divers forums de consultation publiques institués par la Ville de Montréal: conseil municipal, commission de la présidence du conseil, commission sur les finances et l'administration, sur des sujets d'importance tels que le programme triennal d'immobilisations, les prévisions budgétaires des services et organismes de compétence municipale, le rapport du Vérificateur général, l'évaluation foncière.

*Recherche et rédaction: Johanne Dion*

Pour nous joindre :

- [montrealpourtous@gmail.com](mailto:montrealpourtous@gmail.com)

Pour nous suivre :

- Site Web : [montrealpourtous.com](http://montrealpourtous.com)
- Facebook : <https://fr-ca.facebook.com/MontrealPourTous>



Pour les questions des citoyens et des commissaires (BAPE)



Pour les réponses de TransCanada

**Nous tenterons de juger de la pertinence du projet Énergie Est sous l'angle de la préservation des sources d'eau potable et du point de vue du citoyen, payeur de taxes...**

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, ces quelques précisions... :

En vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, les oléoducs inter provinciaux, qui sont d'"intérêt national", relèvent de la compétence fédérale. Énergie Est, s'il est sanctionné par l'office national de l'énergie (ONE) et le gouvernement canadien, obtiendra, de fait, un certificat "d'utilité publique" ! Pour le moins surprenant n'est-ce pas, quand on sait

- que ce sont des compagnies privées - les sociétés de pipelines - qui proposent les projets en fonction des besoins du marché pour la capacité de transport
- que 50% du secteur énergétique canadien (production de pétrole, etc.) est entre les mains d'intérêts étrangers<sup>1</sup> et
- que le précieux liquide transporté par Énergie Est, loin de servir les besoins locaux, aboutira en presque totalité sur les marchés d'exportation<sup>2</sup>.

Intérêt national, utilité publique, vous dites !!

Signalons que le Québec n'a pas ratifié l'acte constitutionnel de 1982 ! Et que l'intérêt national prêche plutôt, selon nous, pour le crédit de carbone et la transition énergétique...

---

<sup>1</sup> Oil-price drop impact on Canada lessened thanks to foreign ownership, CBC News, 31 mai 2015.

<sup>2</sup> TransCanada songe toujours à construire un port au Québec, Le Devoir, 18 mars 2016.

"Il n'y a pas de substitut pour la ressource-eau :

Quand une rue est fermée ou *maganée*, on peut toujours en prendre une autre...

Quand un pont est bloqué ou encombré, on peut toujours en prendre un autre...

Quant un métro est arrêté, on peut toujours prendre l'autobus, l'auto, etc....

Mais l'eau est vitale et irremplaçable :

- Pour l'hygiène personnelle quotidienne,
- Pour le soin aux malades hospitalisés,
- Pour le refroidissement des antennes de radio-communication et les méga-systèmes informatiques,
- Pour certains procédés industriels,
- Pour combattre les incendies,
- ...et pour boire..."

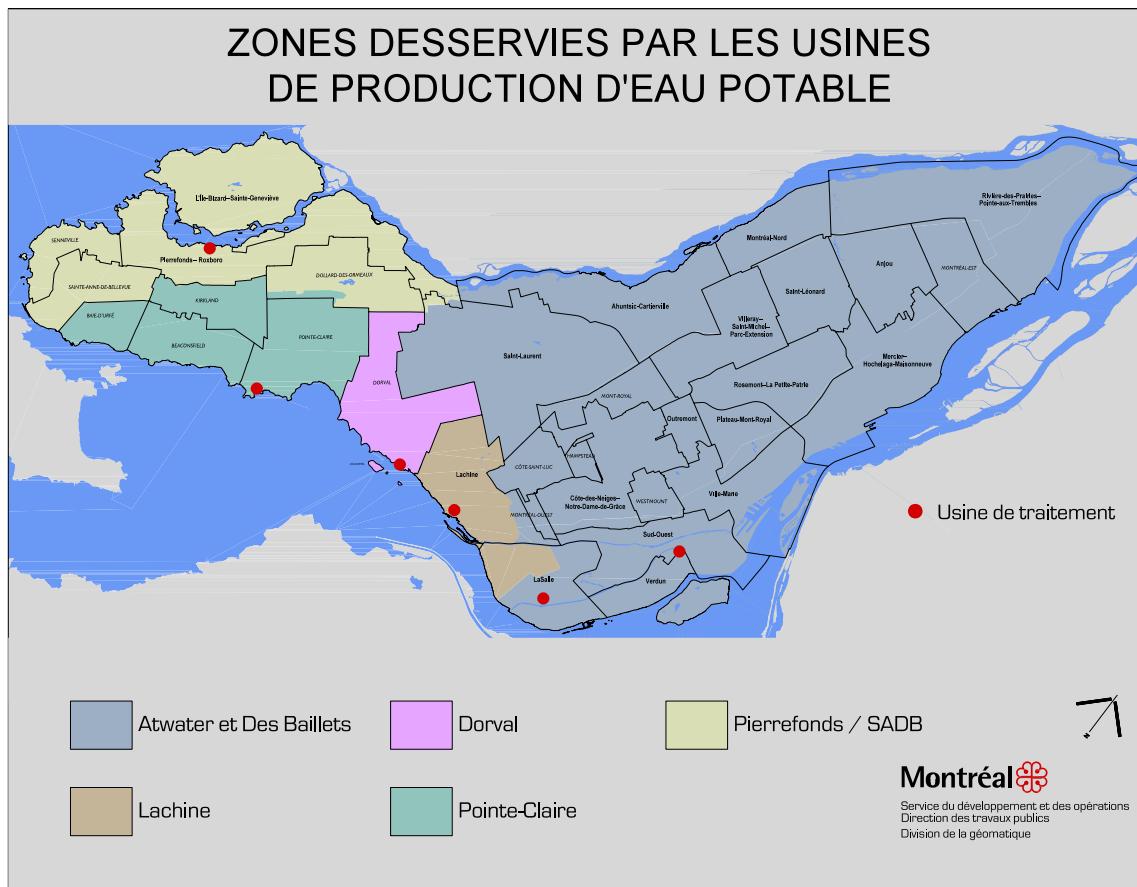
*Ville de Montréal, "Fond de l'eau 2014 et Budget de fonctionnement du service de l'eau", présentation faite à la Commission sur les finances et l'administration, 4 février 2014, p.3*

## De coûteuses mesures d'adaptation...

Montréal s'est doté d'un réseau de production et de distribution d'eau potable parmi les plus imposants en Amérique du Nord (voir annexe 1). Le territoire de Montréal compte, depuis la fermeture de l'usine de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'été 2011, six usines de filtration auxquels s'ajoutent 14 réservoirs, 9 postes de suppression et plus de 4300 km de conduites principales et secondaires qui sillonnent le sous-sol montréalais, soit un peu plus d'un aller-retour Montréal - Miami<sup>3</sup>.

Les 6 usines cumulent une capacité de production de 2 942 000 mètres cubes d'eau par jour ( $m^3/j$ ) , soit l'équivalent de près de 800 piscines olympiques. Selon l'endroit où elles sont situées, elles puisent l'eau qu'elles traitent dans le lac Saint-Louis, la rivière des Prairies ou le fleuve Saint-Laurent<sup>3</sup>.

Ces opérations fournissent aux 1,8 million d'habitants, ainsi qu'aux industries, commerces et institutions de l'île, une eau de qualité, en quantité suffisante, 24 heures par jour, 365 jours par année<sup>3</sup>.



<sup>3</sup> Source: Site Internet de la Ville de Montréal, février 2016

Le traitement et la distribution d'un mètre cube (l'équivalent de 1000 litres) d'eau potable coûte environ 0,31 \$<sup>4</sup>, un prix compétitif par rapport à celui d'autres villes du Québec. Cet avantage, Montréal le doit, en bonne partie, à l'excellente qualité de l'eau brute puisée en amont des rapides de Lachine pour les usines Atwater et Des Bailleets, qui comptent pour près de 80% de la production. Les procédés de traitement actuellement déployés dans les usines l'ont été en tenant compte des spécificités du site et de la ressource. Pour cette raison même, aucune usine n'est actuellement équipée pour juguler une contamination de l'eau brute, même mineure, par les hydrocarbures pétroliers (HCP).

Les produits transportés par les oléoducs sont en général un mélange complexe de milliers de composés dans des proportions qui varie selon l'origine des hydrocarbures et le raffinage des pétroles bruts: alcanes saturés non cycliques et cycliques, composés aromatiques monocycliques (BTEX : benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés polaires (résines et asphaltènes) et métaux<sup>5</sup>. La toxicité, la mobilité et la persistance de ces contaminants peut entraîner toute une gamme de problèmes: risques de feu et d'explosion, toxicité pour la santé humaine et les écosystèmes, transport des HCP légers dans les nappes d'eau souterraine ou dans l'air, persistance des HCP plus gros et à chaîne ramifiée dans l'environnement, etc.<sup>6</sup>. Compte tenu de ces risques, les quantités tolérées dans l'eau potable sont infinitésimales<sup>7</sup>.

La décontamination d'une eau brute souillée par des hydrocarbures pétroliers représente un réel défi pour les opérateurs d'usines d'autant que les méthodes traditionnelles de traitement (coagulation, sédimentation, filtration et chloration) ont généralement un effet négligeable sur leur concentration<sup>8</sup>. Et, attention, le remède pourrait s'avérer pire que le mal: il faut savoir que la dégradation de molécules complexes - et c'est le cas des HCP - peut précipiter la formation de sous-produits plus toxiques que le produit de départ et contaminer éventuellement...les chaînes de traitement ! L'ajustement des procédés (efficience, efficacité) à l'arrivée de nouveaux contaminants peut donc prendre un temps certain. Beau problème !

Si cette option était retenue, les chaînes de traitement des 6 usines devraient être modifiées par l'ajout de procédés tels que le stripping et l'adsorption sur charbon actif - pour l'élimination des contaminants volatils dissous - ou encore la photo-oxydation sous

---

<sup>4</sup> Coût en 2014 de l'approvisionnement, du traitement et de la distribution d'eau potable, incluant l'amortissement. Information déposée au conseil municipal de la ville de Montréal en août 2015.

<sup>5</sup> Hydrocarbures pétroliers: caractéristiques, devenir et criminalistique environnementale, Études GENV22 et GENV24, Centre d'expertise en analyse environnementale de Québec, septembre 2015, p. vi.

<sup>6</sup> Standard pancanadien relatif aux hydrocarbures pétroliers, conseil pan canadien des ministres de l'environnement.

<sup>7</sup> Par exemple, la norme, pour le benzo(a)pyrène, un des HAP les plus toxiques, est de 0,01 µg, selon le "Règlement sur l'eau potable" du gouvernement du Québec.

<sup>8</sup> Toluène, éthylbenzène et xylènes dans l'eau potable, Santé Canada, 31 mars 2014.

UV, les bioréacteurs et la séparation par membrane - pour l'élimination des composés moins volatils. La formation du personnel devra être revue, les protocoles de contrôles ajustés, etc...

Compte tenu des imposants volumes de production des usines Atwater (700 000 m<sup>3</sup>/j en moyenne) et Des Baillets (1 136 000 m<sup>3</sup>/j), les coûts d'une telle opération risquent d'être non négligeables, pour ne pas dire prohibitifs ! On parle ici d'une fourchette de prix variant de 0,15 \$ à 5,28 \$/mètre cube<sup>9</sup>, dépendamment des procédés retenus, des niveaux de contamination, des besoins de pré-traitement, des rendements épuratoires attendus, etc. D'autres contraintes (espace disponible, temps d'opération, etc.) pourraient, par ailleurs, compromettre la faisabilité du projet.

Signalons que Montréal vient d'investir plusieurs centaines de millions de dollars (coûts estimés: 328,7M\$<sup>10</sup>) pour compléter la mise aux normes de ses usines et moderniser ses équipements et procédés. L'adaptation éventuelle des procédés au traitement des hydrocarbures rendrait ces améliorations...caduques. La Ville a, par ailleurs, déjà engagé des fonds dans la mise en place de mesures préventives de détection des hydrocarbures en déployant des sondes à l'entrée de ses principales prises d'eau<sup>11</sup>.

## Des scénarios d'intervention qui relève de la pensée magique...

Dans un exercice de gestion de risques, l'identification du "pire scénario probable" sert habituellement à qualifier et dimensionner les mesures d'urgence qui devront être mises en place en cas de nécessité. La rupture d'une conduite dans la rivière des Outaouais pourrait constituer, selon nous "le pire scénario probable", de par ses incidences sur la population, l'économie et l'environnement de la région montréalaise. Ce scénario a été en bonne partie développé par la Commission métropolitaine de Montréal (CMM) dans une des études rendues disponibles lors de sa récente consultation publique sur Énergie Est<sup>12</sup>.

Selon le temps de réaction considéré pour la fermeture des vannes (13 ou 60 minutes), le volume déversé dans la rivière des Outaouais pourrait être de 2 à 8,4 millions de litres. Le panache de contamination entamerait sa progression, tempérée par les conditions prévalentes (débit de la rivière, présence de glace, etc.) vers la rivière des Mille-îles la rivière des Prairies et le fleuve St-Laurent et ce sur au moins 64 klm. Une première prise d'eau serait potentiellement rejoints en 4 heures (9,7 hrs, selon les experts de

---

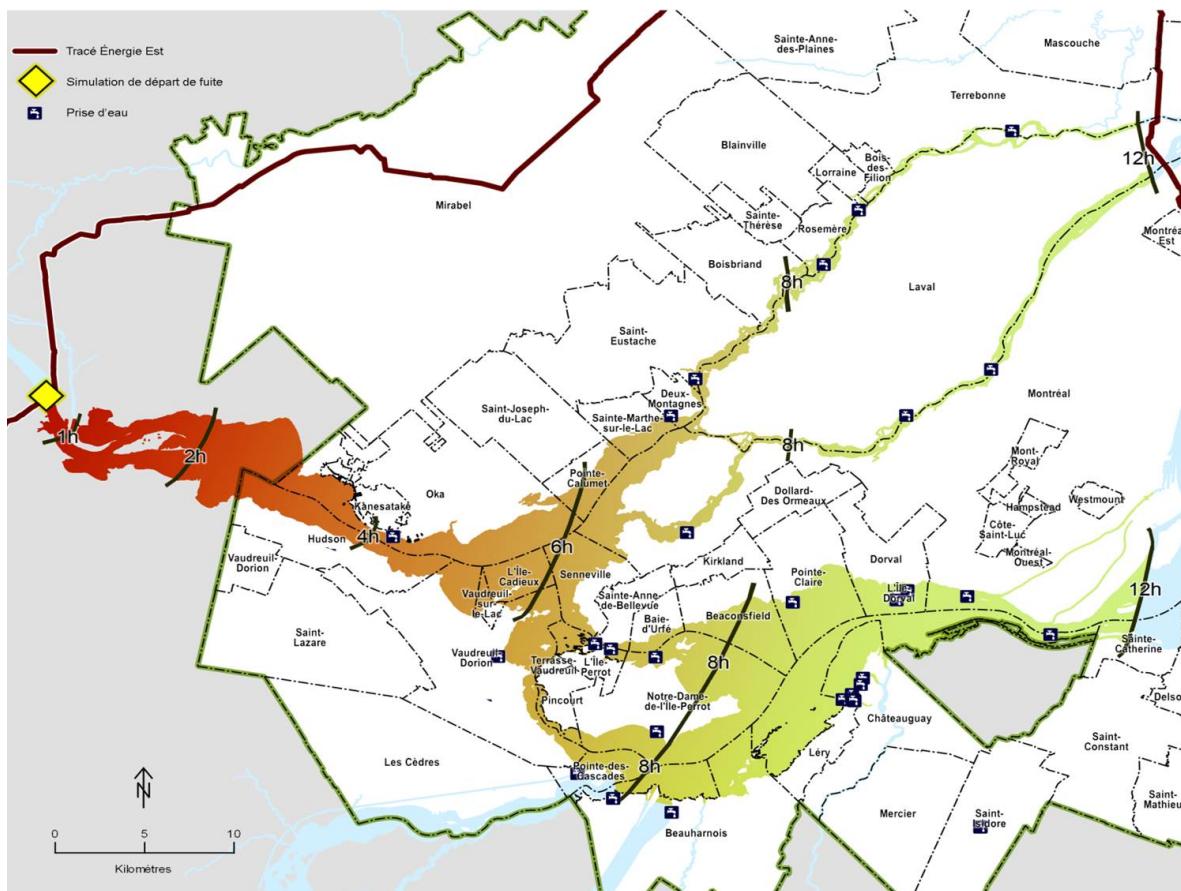
<sup>9</sup> Quelles techniques pour quels traitements - Analyse coûts bénéfices, BRGM/RP, Juin 2010

<sup>10</sup> Mise aux normes des usines de production d'eau potable (projet MNU), Direction de la production de l'eau potable, 13 novembre 2008, p.35.

<sup>11</sup> Prévisions budgétaires 2016, Service de l'eau, Commission sur les finances et l'administration, Ville de Montréal, 1er décembre 2015, p.5.

<sup>12</sup> Impacts d'un déversement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal, Savaria Experts Environnement, 6 mai 2015.

TransCanada<sup>13</sup>), les 25 autres prises d'eau en 12 heures. Le temps d'intervention permettant d'arrêter la propagation du panache le long du cours d'eau pourrait être de plusieurs heures<sup>14</sup> et les ressources à mobiliser seraient importantes<sup>15</sup>.



Que feront alors les autorités publiques ? Vraisemblablement fermer les prises d'eau des 6 usines pour les protéger de toute contamination, comme la Ville de Lévis a récemment été tenue de le faire à son usine de Charny, suite au déversement, lors de la tragédie du Lac

<sup>13</sup> Ottawa River site-specific risk assessment, Projet oléoduc Energie Est de TransCanada-Section québécoise, Stantec, 29 février 2016.

<sup>14</sup> TransCanada avance que le délai maximum pour envoyer une équipe sur le lieu d'un incident est de 3 heures et de 6 heures pour l'arrivée des équipements (Réponse de TransCanada à la demande de renseignements de l'ONE, numéro 5, 26 novembre 2015). Quand à la SIMEC , située à Verchères, elle prendrait 2h15 pour se rendre sur les lieux, ce qui ne tient pas compte du temps pour rassembler l'équipe et préparer l'équipement.

<sup>15</sup> À titre indicatif, en ce qui a trait aux équipements nécessaires en cas d'incident, le déversement de pétrole brut de la rivière Kalamazoo au Michigan a nécessité, pour environ 3 178 000 litres de "dilbit" (diluted bitumen) déversés, 2055 personnes, 157 000 pieds d'estacades, 43 bateaux, 48 écumoirs et 175 camions (pompes et citerne) au plus fort de l'intervention ! (Transport et traitement du pétrole brut des sables bitumineux au Québec. Enjeux économiques, Goodman Group, janvier 2014, p.14).

Mégantic, de 100 000 litres de pétrole brut dans la rivière Chaudière ! Et Lévis est à 185 klm en aval de Lac Mégantic !

On ne "prendrait pas de chance", car comme l'a souligné récemment le directeur de l'eau potable à la Ville de Montréal: "*Il faudrait des mois et des mois pour décontaminer et pour réorganiser l'usine afin de reprendre la production d'eau. Ce serait très très problématique.*"<sup>16</sup>

Et que nous propose-t-on pour la suite ?

TransCanada a élaboré, à la demande du président du BAPE, "un cas type d'approvisionnement en eau dans le cas de la fermeture préventive d'une prise d'eau municipale"<sup>17</sup> (voir annexe 2)

- *L'usine serait alimentée par camion citerne le temps de la mise en place d'une canalisation temporaire. Une dizaine de camions citernes, d'une capacité de 45000 litres chacun, pourraient être mobilisés à l'intérieur d'un délai de 2 à 3 heures. Ceux-ci pourraient s'approvisionner dans un secteur non affecté de la municipalité ou dans une autre municipalité située à proximité.*
- *Des points de dépôt de contenants d'eau potable pourraient être mis en place afin de minimiser le plus possible les inconvénients pour la population. 50 litres/jour/par personne seraient alloués pour les besoins de base (hygiène et alimentation), tenant compte des estimés de l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) (coûts d'approvisionnement pour 100 000 personnes : 3 250 000\$ /jour)*
- *Dans un délai de 24 à 48 heures, installation d'une canalisation temporaire en polyéthylène et de pompes de grande capacité pour l'acheminement de l'eau brute vers le réservoir de l'usine de traitement.*

Les spécialistes de TransCanada devaient avoir le cas de Lévis en tête quand ils ont imaginé ce scénario: une usine de capacité réduite (27 000 m<sup>3</sup>/j), une population impactée somme toute limitée (50 000 personnes), une source alternative d'eau brute facilement accessible (la rivière Beaurivage, à 1,4 klm) et des possibilités d'interconnexions temporaires avec des réseaux d'eau potable voisins (St-Romuald et St-Nicolas).

Ce scénario pourrait toujours, avec quelques variantes, s'appliquer à une usine comme Dorval dont la production moyenne journalière est de 30 000 m<sup>3</sup>/j<sup>18</sup>. TransCanada dit pouvoir mobiliser en 2 à 3 heures une dizaine de camions citernes d'une capacité de 45 000 litres (soit 45 m<sup>3</sup>) chacun. Fort bien puisque l'usine aura besoin de 667 voyages

---

<sup>16</sup> Montréal a protégé ses prises d'eau en cas de déversement pétrolier, La Presse, 2 décembre 2015.

<sup>17</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc\\_energie-est/documents/EAU24-B.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/EAU24-B.pdf) et [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc\\_energie-est/documents/EAU25%20.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/EAU25%20.pdf)

<sup>18</sup> Capacité de traitement de 68 000 m<sup>3</sup>/j

quotidiens d'eau brute pour maintenir sa production moyenne ! Pour ce faire, il faudra rapidement mobiliser 45 camions supplémentaires pour pouvoir, à raison de 12 voyages /camion/jour, assurer la cadence. Si, pour diverses raisons (qualité de l'eau livrée<sup>19</sup>, disponibilité des véhicules, etc), cette solution était difficile à mettre en oeuvre rapidement, il faudrait rassembler jusqu'à 1 000 000 litres d'eau en bouteille par jour pour satisfaire les besoins de base de la population de Dorval (environ 20 000 personnes). Des stratégies particulières devront être élaborées pour assurer la continuité de certaines activités (aéroport, hôpital, école, industrie, etc.). En théorie, une canalisation de 20 pouces de diamètre<sup>20</sup> - Lévis a utilisé des tuyaux de 6 et 14 pouces - permettrait de livrer le volume attendu d'eau brute d'un point d'alimentation, qui reste à être précisé, à l'usine, sous réserve des particularités du tracé (distance, coudes, dénivelé, etc.) et de la disponibilité des matériaux et équipements: notons qu'il a fallu plus que 24 à 48 heures à Lévis - de fait près de 9 jours - pour assurer la mise en opération de la dernière canalisation entre St-Romuald et le secteur Parc Chaudière. Dans le cas de Dorval, dans un monde idéal où les usines de Lachine ou Pointe-Claire seraient toujours fonctionnelles, une interconnexion pourrait être établie avec ces réseaux voisins.

Abreuver Dorval est une chose, devoir le faire pour l'île de Montréal, ses 1,8 million d'habitants, industries, commerces et institutions, c'est nettement démesuré !

Quelques exemples éloquents:

- Dans les premiers jours, en l'absence de toutes autres mesures temporaires<sup>21</sup>, Il faudrait, au bas mot, 90 000 000 litres d'eau potable pour assurer les besoins quotidiens de base de la population (hygiène et alimentation). Et cette solution serait plus que temporaire parce que la Ville de Montréal estime qu'en cas de panne majeure, les fournisseurs d'eau embouteillée seraient en rupture de stock dans les 48 heures<sup>22</sup> ! Cette période serait pour la moins délicate puisque, toujours selon la Ville de Montréal, "les hôpitaux ne disposent d'aucun dispositif autonome de fourniture d'eau potable, dans un contexte où le système hospitalier ne pourrait absorber les patients évacués de l'île de Montréal. Les bornes-fontaines seraient, par ailleurs, inopérantes pour les services d'incendies"<sup>22</sup>
- 1902 camions citernes devraient être disponibles quotidiennement pour assurer la moitié de la production moyenne des 6 usines.

---

<sup>19</sup> L'eau livrée à l'usine devra présenter une chimie qui en permet le traitement, selon la chaîne de traitement en opération.

<sup>20</sup> Capacités théoriques selon des bornes typiques de vitesse de conception en conduites (1.5 à 2.5 m/s) pour un diamètre de 20 pouces: 1.5 m/s: 26 254 m<sup>3</sup>/j ; 2.0 m/s: 35 006 m<sup>3</sup>/j ; 2.5 m/s: 43 757 m<sup>3</sup>/j

<sup>21</sup> Il ne faut pas trop compter sur les 14 réservoirs, qui fourniraient tout au plus l'équivalent d'1/2 journée d'approvisionnement en eau potable (1 446 700 m<sup>3</sup>).

<sup>22</sup> "Fond de l'eau 2014 et Budget de fonctionnement du service de l'eau", présentation faite à la Commission sur les finances et l'administration, Ville de Montréal, 4 février 2014, p.4.

- La mise en place d'une canalisation temporaire de 72 à 96 pouces ou de 4 canalisations de 48 pouces permettrait théoriquement à l'usine Des Baillets de continuer à produire à la moitié de sa capacité !

À cette échelle, même en réduisant encore plus drastiquement la consommation d'eau et en prohibant certains usages, imaginer que l'on puisse mettre en oeuvre rapidement des mesures d'urgence adaptées relève de la pensée magique. Et une question demeure : où irions-nous puiser l'eau brute si le St-Laurent, la rivière des Mille-Îles et la rivière des prairies sont contaminés ? Quelque part dans une portion lointaine du St-Laurent, qui serait, de par les particularités de ses courants, miraculeusement épargnée de la contamination ?

La prise d'eau de Lévis a été remise en fonction après 74 jours et 5 heures, quand la qualité de l'eau de la rivière Chaudière a été jugée acceptable. À Montréal, l'interruption de ce service essentiel pour une aussi longue période relèverait de la catastrophe ! Qu'on se rappelle seulement de la panique qui s'est emparée de la Ville lors de l'épisode du grand verglas de 1998, quand l'alimentation électrique essentielle au fonctionnement du réseau était sur le point de lâcher !

Mais l'histoire n'est pas finie puisque, comme on le constate dans la rivière Chaudière trois ans après le drame de Lac Mégantic, les risques de contamination à long terme ne sont pas exclus<sup>23</sup>. Si bien que les crues printanières et les travaux de nettoyage de la rivière des Outaouais, qui s'étendraient vraisemblablement sur une période de 3 mois à 5 ans, pourraient, par brassage des sédiments, contribuer au relargage épisodique, dans la colonne d'eau, des hydrocarbures plus lourds qui se seraient déposés au fond de la rivière<sup>24</sup>. Est-ce que les prises d'eau devront être protégées à nouveau ?

Les plans d'urgence fournis par TransCanada devront être rendus publics lorsque soumis à l'ONE et leur faisabilité à la fois financière et technique vérifiés par des experts indépendants.

## Une législation complaisante

La récente loi fédérale C-46 "Loi sur la sûreté des pipelines"<sup>25</sup>, qui crée un régime de responsabilité en cas de rejet causé par un pipeline, n'a pas, selon nous, le mordant nécessaire pour protéger contribuables et écosystèmes : entre autres choses, la limite de responsabilité en l'absence de preuve de faute ou de négligence fixée à au moins un milliard

---

<sup>23</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc\\_energie-est/documents/NAT6.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/NAT6.pdf)

<sup>24</sup> Revue de la documentation scientifique sur la toxicité et les critères de qualité relatifs aux hydrocarbures pétroliers dans les sédiments, Institut des sciences de la mer, UQAR, 28 août 2015, p.2

<sup>25</sup> Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada ((titre abrégé : « Loi sur la sûreté des pipelines »), adoptée en troisième lecture à la Chambre des communes le 6 mai 2015.

de dollars est insuffisante, compte tenu des projections établies par certaines études<sup>26</sup> et des coûts engendrés par les déversements récents<sup>27</sup>; les ressources financières (formes et montants) qui doivent assurer de la solvabilité de l'entreprise sont laissées à la discrétion et au bon jugement des fonctionnaires; la séquence de recouvrement des créances fait que les pertes de valeur de non-usage<sup>28</sup>, les dernières en liste, risquent de ne jamais être restituées; les délais de prescription, de 6 ans après la date du rejet, sont trop courts pour que les impacts à moyen et long termes sur la santé des hommes et des écosystèmes puissent jamais être dédommagés.

Ainsi l'ONÉ aura dorénavant le pouvoir et les ressources pour prendre la direction d'une intervention si l'exploitant, dans des circonstances exceptionnelles, est incapable de s'en charger ou refuse de le faire. Ce qu'a précisément dû faire le gouvernement du Québec lors l'accident ferroviaire de lac Mégantic quand les compagnies impliquées dans la tragédie et visées par une ordonnance ministérielle les enjoignent d'assumer les coûts des opérations de nettoyage et de décontamination tardaient pour le moins à assumer leurs responsabilités<sup>29</sup>. Trois ans plus tard, si Québec prévoit récupérer une partie des sommes engagées (environ 50 % de 409,313,000 \$<sup>30</sup>) du "Fonds d'indemnisation des victimes du 6 juillet 2013", le manque à gagner n'est toujours pas assuré...

Signalons qu'Énergie Est est une "société en commandite". Ces types de compagnies, souvent sous-financées sont des entités légalement distinctes de leur compagnie-mère. Ainsi, si Energie Est ne pouvait ou ne voulait assumer ses responsabilités suite à un incident, Transcanada, n'aurait pas à assumer les dettes du "commandité" au-delà de l'apport convenu<sup>31</sup>.

Par cette loi plus que complaisante, le gouvernement fédéral encourage l'extractivisme et oblige tous les canadiens à cautionner par leurs taxes cette industrie polluante et dépassée !

---

<sup>26</sup> La fondation David Suzuki et la Société pour la nature et les parcs du Canada estiment à 10 milliards de dollars les coûts d'un déversement majeur dans la région de Montréal (Le Saint-Laurent, artère pétrolière?, 2015, p.27)

<sup>27</sup> Kalamazoo, Golfe du Mexique, etc.

<sup>28</sup> Les valeurs d'usage sont associées à l'utilisation directe de l'environnement, comme la pêche et la baignade dans un lac et la marche en forêt, ou à des utilisations commerciales comme l'exploitation forestière ou l'agriculture. Les valeurs de non-usage sont liées à la conscience de la pérennité de l'environnement (*valeurs d'existence*) ou à la nécessité de laisser des ressources environnementales aux générations futures (*valeurs de legs*).

<sup>29</sup> Le 7 août 2013, les compagnies responsables du tronçon de chemin de fer où a eu lieu l'accident, la "Montréal , Maine & Atlantique Canada Cie" et son pendant américain la "Montréal , Maine & Atlantic Railway Ltd ", qui n'étaient pas suffisamment assurées pour dédommager les victimes, ont déclaré faillite.

<sup>30</sup> Rapport annuel de gestion 2014-2015, Sécurité publique

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/publications-statistiques/rapports-annuels/2014-2015/faits-saillants.html>

<sup>31</sup> Réseau juridique du Québec, <http://www.avocat.qc.ca/affaires/iiformesentreprises.htm>

## Revenons aux sources !

Nous croyons que restreindre le nombre d'oléoducs en opération reste la mesure la moins couteuse et la plus efficace pour diminuer notre exposition aux risques de déversement ! À ce titre, Energie Est ne reçoit pas notre appui.

Nous pensons, par ailleurs, que les fonds publics devraient contribuer au financement de mesures d'adaptation visant à réduire au maximum notre usage des hydrocarbures, en misant résolument sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le transport en commun et l'électrification des transports. C'est probablement l'investissement qui rapportera le plus par dollar investi ! Et les citoyens du Québec, qu'ils soient payeurs de taxes ou non, y trouveront plus certainement leur compte !

**ANNEXE 1**  
**(source: Site Internet, Ville de Montréal, février 2016)**

### USINE ATWATER

Source	St-Laurent
Capacité de traitement:	1 363 640 m <sup>3</sup> /j
<b>Production moyenne:</b>	<b>700 000 m<sup>3</sup>/j</b>
Type de traitement:	Filtrants, Chloration
Capacité réservoir en usine	250 000 m <sup>3</sup>
Capacité réservoir en réseau	621 000 m <sup>3</sup>
Territoire desservi	Tous les arrondissements de la ville de Montréal, ainsi que les municipalités de Charlemagne, Montréal-est, Westmount, Côte-St-Luc, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Hampstead

### USINE CHARLES -J.-DES BAILLETS

Source	St-Laurent
Capacité de traitement:	1 136 000 m <sup>3</sup> /j
<b>Production moyenne:</b>	<b>1 136 000 m<sup>3</sup>/j</b>
Type de traitement:	Filtration, Ozonation, Chloration
Capacité réservoir en usine	455 000 m <sup>3</sup>
Capacité réservoir en réseau	621 000 m <sup>3</sup>
Territoire desservi	Tous les arrondissements de la ville de Montréal, ainsi que les municipalités de Charlemagne, Montréal-est, Westmount, Côte-St-Luc, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Hampstead

### USINE POINTE-CLAIRe

Source	Lac St-Louis
Capacité de traitement:	181 700 m <sup>3</sup> /j
<b>Production moyenne:</b>	<b>60 000 m<sup>3</sup>/j</b>
Type de traitement:	Floculation-décantation, Filtration, Chloration
Capacité réservoir en usine	30 900 m <sup>3</sup>
Capacité réservoir en réseau	15 400 m <sup>3</sup>
Territoire desservi	Pointe-Claire, Beaconsfield, Kirkland, Baie-d'Urfé et une partie de Dollard-de Ormeaux

## USINE LACHINE

Source	Lac St-Louis
Capacité de traitement:	100 000 m <sup>3</sup> /j
<b>Production moyenne:</b>	<b>65 000 m<sup>3</sup>/j</b>
Type de traitement:	Flocculation-décantation, Filtration, Ozonation, Chloration
Capacité réservoir en usine	17 900 m <sup>3</sup>
Capacité réservoir en réseau	9 500 m <sup>3</sup>
Territoire desservi	Lachine et le secteur ouest de l'arrondissement de Lasalle

## USINE PIERREFONDS

Source	Rivière des prairies
Capacité de traitement:	97 000 m <sup>3</sup> /j
<b>Production moyenne:</b>	<b>63 000 m<sup>3</sup>/j</b>
Type de traitement:	Flocculation-décantation, Filtration, Ozonation, Chloration
Capacité réservoir en usine	13 600 m <sup>3</sup>
Capacité réservoir en réseau	18 000 m <sup>3</sup>
Territoire desservi	Pierrefonds-Roxboro, île Bizard-Ste-Catherine, Ste Anne de Bellevue, Senneville et la municipalité de Dollard-des-Ormeaux

## USINE DORVAL

Source	Lac St-Louis
Capacité de traitement:	68 000 m <sup>3</sup> /j
<b>Production moyenne:</b>	<b>30 000 m<sup>3</sup>/j</b>
Type de traitement:	Flocculation-décantation, Filtration, Chloration
Capacité réservoir en usine	4 500 m <sup>3</sup>
Capacité réservoir en réseau	10 900 m <sup>3</sup>
Territoire desservi	Ville de Dorval, île Dorval, et les installations aéroportuaires Montréal-Trudeau

## ANNEXE 2

# Réponses de TransCanada, déposées au BAPE

Projet Oléoduc Énergie Est de  
TransCanada – section québécoise  
6211-18-018

**Oléoduc Énergie Est Ltée**

---

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise

Titre de l'engagement : Approvisionnement en eau

---

Date de dépôt : 17 mars 2016

**Engagement:** Question du 14 mars du président de la commission

Élaboration d'un cas type d'approvisionnement en eau dans le cas de la fermeture préventive d'une prise d'eau municipale.

**Réponse:**

Les déversements de pétrole provenant d'un pipeline sont des événements plutôt rares et il est encore plus rare que des sources d'eau soient affectées.

Selon les statistiques compilées par la PHMSA aux États-Unis de 2002 à 2014, seulement 0,17% des déversements recensés ont affecté une source d'eau potable tel qu'un puits privé ou une prise d'eau municipale.

Malgré ces statistiques, la protection des sources d'eau potable est une très grande priorité lors de la préparation du plan d'intervention d'urgence d'Énergie Est et elle le sera également en cas d'incident.

### Fourniture d'eau à une municipalité

En cas de déversement qui pourrait potentiellement affecter une prise d'eau potable municipale, Énergie Est prendrait les actions suivantes :

- 1) Signalement rapide à l'opérateur de la prise d'eau qu'un déversement pourrait affecter le secteur de la prise d'eau;
- 2) Déploiement rapide des équipes d'urgence qui auront pour priorité de déployer des équipements d'intervention pour protéger la prise d'eau à partir de plans tactiques élaborés à l'avance;
- 3) Mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau par la prise d'échantillons d'eau de surface et dans la colonne d'eau à proximité de la prise d'eau ainsi qu'à l'intérieur de la prise d'eau potable;

Dans le cas où la municipalité fermerait la prise d'eau de façon préventive, Énergie Est travaillera en étroite collaboration avec la municipalité afin de coordonner les actions pour assurer l'approvisionnement en eau. Pour une usine fictive de traitement d'eau, les actions suivantes seraient mises en place :

- 1) Énergie Est mettrait en place les moyens pour assurer la livraison d'eau directement à l'usine pour que celle-ci puisse maintenir son opération normale. La méthode privilégiée serait la mise en place d'une canalisation d'approvisionnement temporaire en eau à partir soit d'un cours d'eau ou à partir d'un réseau d'aqueduc d'un autre secteur de la municipalité ou d'une autre municipalité;
- 2) Le plan d'intervention d'urgence d'Énergie Est inclura des entreprises spécialisées possédant l'équipement et l'expertise nécessaires à la mise en place d'une canalisation temporaire. Des contrats sont déjà en place avec ces entreprises pour les autres activités de TransCanada au Québec;
- 3) L'installation d'une canalisation temporaire se ferait de la façon suivante :
  - acheminement des canalisations de polyéthylène appropriées pour l'eau potable sur le site;
  - assemblage de la canalisation temporaire selon un tracé établi en collaboration avec la municipalité;
  - installation de pompes de grande capacité afin de fournir un débit adéquat à l'usine;
  - branchement de la canalisation à un des réservoirs de l'usine de traitement des eaux;
  - La mise en place d'une telle canalisation temporaire pourrait se faire dans un délai de 24 à 48 heures;
  - En condition hivernale, nous procéderions à l'installation d'une canalisation temporaire chauffée;
  - Un programme de suivi de la qualité de l'eau serait également mis en place pour assurer une eau de qualité aux citoyens.

Pendant la construction de la canalisation temporaire, l'usine de traitement d'eau serait alimentée par camion citerne afin d'assurer une quantité d'eau suffisante pour maintenir l'usine d'alimentation en eau en opération. TransCanada a déjà des ententes avec des compagnies de camionnage qui sont en mesure de mobiliser une dizaine de camions citerne à l'intérieur d'un délai de 2 à 3 heures. Ces camions citerne peuvent transporter entre 40 000 et 45 000 litres d'eau par voyage. Ceux-ci pourraient s'alimenter dans un secteur non affecté de la municipalité ou bien dans une autre municipalité située à proximité. L'assistance de la police serait requise pour l'établissement d'un corridor de transport sécuritaire afin d'assurer la sécurité de la population lors du passage de nombreux camions. Des points de dépôts de contenants d'eau pourraient également être mis en place afin de minimiser le plus possible les inconvénients pour la population.

Il est important de noter que tous les aspects décrits ci dessus seront discutés avec les municipalités lors du développement du plan d'intervention d'urgence d'Énergie Est. L'intention est d'identifier à l'avance les sources d'eau alternatives, de déterminer la meilleure façon de maintenir l'alimentation et d'identifier le matériel requis. En cas de mise en place des mesures décrites ci-dessus, Énergie Est assumerait la totalité des coûts reliés à cette opération.

### Fourniture d'eau pour une seule résidence

Dans le cas d'un scénario de fourniture d'eau pour une habitation en zone rurale éloignée de toute autre habitation, et dont le puits serait mis hors service pour une période prolongée, voici les actions que nous prendrions :

- Nous logerons la famille à un hôtel, le temps de mettre un plan en place afin de permettre à la famille de réintégrer sa résidence de façon sécuritaire.
- Nous mettrons en place un service de fourniture d'eau embouteillée pour la consommation.
- Nous installerons sur place deux réservoirs d'eau non potable de 1000 litres pour les besoins sanitaires et assurerons le service de remplissage pour répondre aux besoins de la famille (famille de 4 pers. multiplié par 50L/pers. par jour). Le réservoir serait installé à l'intérieur d'une remorque isolée en tenant pour compte du climat et des équipements nécessaires, (pompe, chlorinateur, système de contrôle, tuyauterie isolée).
- Nous nous assurerons que des analyses d'eau soient complétées pour en évaluer la qualité.
- Un plombier sera embauché pour compléter l'installation des équipements requis pour relier le réservoir au système de plomberie de la maison. De cette façon, tous les équipements seraient desservis avec une eau de qualité qui répondrait au besoin d'une résidence, eau chaude, douche, lave-vaisselle etc. Comme mentionné plus haut, de l'eau potable serait aussi fournie pour la consommation.
- Mise en place d'un suivi environnemental et décontamination du puits pour rétablir la qualité de l'eau au niveau d'origine.
- Tout ceci serait fait en collaboration et en consultation rapprochée avec le propriétaire afin de s'assurer qu'il approuve les démarches et que la restauration rencontre ses attentes.
- Tous les frais encourus pour l'installation et la remise en état seront couverts par Énergie Est.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise

Titre de l'engagement : Coûts approvisionnement en eau

Date de dépôt : 21 mars 2016

---

Engagement: Question du 10 mars du président de la commission

Fournir les coûts associés pour l'approvisionnement en eau

Réponse:

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de 20 à 50 litres d'eau sont nécessaires par personne pour les besoins de base (hygiène et alimentation)<sup>1</sup>. C'est sur cette base que nous fournissons une estimation des coûts d'approvisionnement en eau potable pour 100 000 personnes en cas de fermeture temporaire d'une prise d'eau municipale. Nous avons également ajouté 30% aux frais prévus pour les imprévus et coûts de distribution.

Nombre de litres par jour	Coût par litre <sup>2</sup>	Coût (par jour pour 100 000 habitants)
50 L	0,50\$	2 500 000\$
+ 750 000 (30% d'imprévus, de transport et de distribution)		
Total par jour		3 250 000\$

---

<sup>1</sup> OMS. Organisation Mondiale de la Santé. Changement climatique et santé humaine [En ligne]. <http://www.who.int/globalchange/ecosystems/water/fr/>. (Page consultée le 14 mars 2016)

<sup>2</sup> À la suite d'une revue des prix en épicerie au Québec en date du 14 mars 2016